

HPAI : Mesures possibles selon les situations

09.09.2025

	Cas parmi les oiseaux sauvages 		Cas parmi la volaille domestique 		
	Région de contrôle (RC)	Région d'observation (RO)	Zone de protection (ZP)	Zone de surveillance (ZS)	Zone intermédiaire (ZI)
Taille standard	1 km autour du foyer	3 km autour du foyer	3 km autour du foyer	10 km autour du foyer	En fonction du risque
V=Variante	V1 : 1km autour des grands lacs/rivières V2 : 1km autour des lieux à risque V3 : toute la CH	V1 : 3km autour des grands lacs/rivières V2 : toute la CH -----	V2 si mesures CH ZP = foyer	V2 si mesures CH : ZS = 3km	V2 : ZI=10km
Durée	min. 21 jours V1 : plusieurs mois	min. idem RC V1 : jusqu'à mi-mars	min. 21 jours	min. 30 jours	min. 30 jours
Mesures oiseaux détenus	Détention séparée par espèces et protégée, biosécurité, obligation d'annoncer les suspicions	>50 oiseaux : Détention séparée par espèces et protégée, biosécurité, obligation d'annoncer les suspicions	Détention fermée, toit étanche et cloisons latérales	Détention fermée, toit étanche et cloisons latérales	Détention protégée ou au maximum les mesures de la ZS
Déplacement oiseaux détenus	Interdit (sauf abattage direct)	Possible Exposition possible sous conditions	Interdit (sauf autorisation par le canton)	Interdit (sauf autorisation par le canton)	Dépistage avant abattage obligatoire
Mouvement viande et œufs	Pas de restriction	Pas de restriction	Interdiction pour viande et œufs	Interdiction pour œufs	Possible